

COMPTE RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2022
(Convocation du 22 avril 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril 2022 à 18 heures 00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Siège administratif de Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

Conseillers en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10
-------------------------------------	----------------------	---------------------

PRESENTS : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Chantal BIHOËS, Pierre GUEGAN, Jeanne LE NÉDIC, Gérard LE ROY, Pascal ROSELIER, Grégoire SUPER, Guénaël ROBIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre BOUEDO, Jean-Luc GRANDIN

INVITÉ : Gérard CORRIGNAN

Secrétaire de séance : M. Pierre GUEGAN

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n°2022-DB-006 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,
- DE DESIGNER, M. Pierre GUÉGAN, secrétaire de séance.

Délibération n°2022-DB-007 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022, joint en annexe de la présente décision.

Délibération n°2022-DB-008 - Opérations d'aménagement de zones d'activités : lancement d'une consultation pour retenir un Bureau d'étude pour des missions d'urbanisme et d'études environnementales préalables

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

- Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande mono attributaire
- Montant estimé HT : 114 000 € HT
- Nombre de lots : unique
- Durée totale du marché : 36 mois
- Montant minimum : 20 000 € HT
- Montant maximum: 214 000 € HT

DECIDE, à l'unanimité

- DE LANCER un marché en procédure adaptée ouverte pour des missions d'urbanisme et des études environnementales préalables à l'aménagement de zones d'activités sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande tel que présenté ci-dessus,
- DE RETENIR les critères de sélection suivants :
 - 40% prix

- 60 % valeur technique
- DE NEGOCIER éventuellement avec les trois premiers candidats ayant une offre recevable en application des critères de jugement,
- D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge du développement économique à attribuer le marché, à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché avec le titulaire, les documents générés par l'exécution du marché, tous les avenants relatifs à ce marché ainsi que tout autre document se rapportant au dossier.

Délibération n°2022-DB-009 - Entretien et maintenance des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) 2022 - Subvention départementale

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Considérant qu'à cet effet, Centre Morbihan Communauté sollicite pour l'année 2022, une subvention d'un montant de 10 664 € auprès du Conseil Départemental :

- 48,9 km de sentiers en entretien manuel – soit 97,8 km pour 2 passages/an
- 35,5 km de sentiers en entretien mécanique tracté – soit 71 km pour 2 passages/an
- Mais 5km de sentiers pour la maintenance du balisage et du petit mobilier

DECIDE, à l'unanimité

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- DE SOLLICITER une aide du Conseil départemental pour les travaux d'entretien et de maintenance des itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR au titre de 2022,
- D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge du Tourisme, à signer tout document se rapportant au dossier.

Délibération n°2022-DB-010 - Convention de prestation de service avec la commune de Plumelec pour sa piscine d'été

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE SIGNER la convention de prestation de services dans le cadre de l'intervention d'un agent de Centre Morbihan Communauté à la piscine de Plumelec, et ses éventuels avenants,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des sports, à signer tout document se rapportant au dossier.

Délibération n°2022-DB-011 - Dépôt d'un dossier de subvention dans le cadre du dispositif LEADER

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Europe et de la Région pour les projets de Centre Morbihan Communauté dans le cadre des fonds LEADER,
- DE VALIDER le plan de financement joint à la présente décision,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des transitions, à signer tout document se rapportant au dossier.

Délibération n°2022-DB-012 - Convention de prestation de services avec la mairie de Bignan pour la mise en oeuvre d'une Messagerie Professionnelle par le service des Systèmes d'information

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité :

- DE CONCLURE une convention de prestation de services avec la mairie de Bignan portant sur la mise en oeuvre d'une messagerie professionnelle par le service Systèmes d'Information de Centre Morbihan Communauté à compter du 1^{er} Juin 2022, jusqu'à dénonciation de la convention par l'une des 2 parties.
- DE FIXER à 2 979 € le coût unique pour 2022 de mise en oeuvre de la solution,

- DE FIXER à 59.61 € par utilisateur le coût de redevance annuelle,
- DE PRECISER que pour l'année 2022, un total de 3 938,69 € sera facturé à la commune de Bignan,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, à signer la convention de prestation de services et ses éventuels avenants ainsi que tout document se rapportant au dossier.

Délibération n°2022-DB-013 - Entretien de la voirie hors agglomération 2022 - subvention départementale

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER le dispositif d'aide à l'entretien de la voirie hors agglomération pour 2022 auprès du Conseil Départemental,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des finances, à signer tout document se rapportant au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales
au siège de Centre Morbihan Communauté **le 2 mai 2022.**

Le Secrétaire de séance
Pierre GUÉGAN

Le Président,
Benoît ROLLAND

